

**BACCALAURÉAT ÈS ARTS – SPÉCIALISÉ EN ÉTUDES FRANÇAISES
(120 CRÉDITS)**

NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	#ÉTUDIANT	DATE				
Exigences		# Cours	Crédits	Notes	Points		
Majeure spécialisée (60 crédits)							
60 crédits en français Jusqu’à 12 crédits niveau 1000 (incl 1091, 1021 et 1111, mais pas 1007 ni 1009) 21 crédits dans une des 3 concentrations suivantes : A. Théâtre B. Littérature et analyse textuelle C. Linguistique et analyse du discours De plus : 12 crédits niveau 3000 18 crédits niveau 4000							
		Mineure (facultative) (18 crédits)					
Cours au choix (42-60 crédits)							
Moyenne générale exigée pour la spécialisation (à maintenir): 3.00 6 cr en 5 disciplines différentes (y inclus Français) 6 cr Humanités – langues, histoire, philosophie, sciences religieuses 6 cr Sciences sociales - anthro, économie, sc.pol, psycho, socio, géo humaine 6 cr Sciences 3 cr Mathématiques* * Les exigences de Français et de Math doivent être satisfaites dans les 60 premiers crédits. ** Un cours peut satisfaire à plus d’une des exigences ci-dessus. Au moins 30 crédits doivent provenir des domaines différents de la majeure et de la mineure *Mineure facultative							

Résumé de la répartition des crédits pour satisfaire aux exigences du baccalauréat ès arts spécialisé en études françaises :

- Une majeure spécialisée de 60 crédits
- Cours auxiliaire de 24 à 30 crédits
- Cours hors de la majeure et de la mineure totalisant 30 crédits
- Cours au choix pour 12 crédits

= Un total de 120 crédits

Parmi les 120 crédits du baccalauréat ès arts spécialisé en études françaises il est obligatoire de satisfaire aux exigences suivantes :

- 60 crédits en français qui constituent une majeure spécialisée
- 6 à 9 crédits en français selon les résultats du profil linguistique (sujet à modification selon le résultat du profil de chaque étudiante et étudiant)
- 3 crédits en mathématiques
- 6 crédits en sciences humaines
- 6 crédits en sciences sociales
- 6 crédits en sciences
- 6 crédits dans chacune des cinq (5) disciplines pour un total de 30 crédits
- 30 crédits complétés à l'Université de Saint-Boniface pour satisfaire à l'exigence de séjour
- Une moyenne cumulative (DGPA) d'au moins 3.00 (« B »)

N. B. : *Un cours peut satisfaire à plus d'une des exigences figurant ci-dessus.*

[haut de la page](#)

5.0 Cours et disciplines

Français (FRAN)

Majeure spécialisée (60 crédits)

12 crédits de niveau 1000

+ 18 crédits de niveau 2000 ou plus (certains cours de niveau 2000 sont préalables aux cours de niveau 3000 et 4000)

+ 12 crédits de niveau 3000

+ 18 crédits de niveau 4000

Parmi ces 48 crédits de niveau 2000 ou plus, 21 crédits doivent parvenir de l'une des trois (3) concentrations offertes :

1. Théâtre
2. Littérature et analyse textuelle

3. Linguistique et analyse du discours

N. B. : *Étant donné des modifications majeures apportées au baccalauréat ès arts spécialisé en études françaises, les étudiantes et les étudiants qui ont déclaré une majeure en français avant septembre 2016 sont priés de rencontrer un orienteur responsable de ce programme afin d'obtenir toutes les informations pertinentes à leur cheminement académique.*

Pour le baccalauréat ès arts général de 3 ans, consultez une autre section de la Faculté des arts. Pour le baccalauréat avec double spécialisation français-traduction, consultez la Faculté des études professionnelles.

Majeure spécialisée en français :

Préalables pour déclarer une majeure en français : une note minimale de « C » dans a) FRAN 1091 et b) FRAN 1021 ou FRAN 1111. Les étudiantes et étudiants qui ont suivi des cours supplémentaires pour la majeure doivent avoir obtenu une moyenne pondérée de 2.00 (« C ») dans tous les cours requis pour la majeure.

Une moyenne cumulative minimale de 3.00 (« B ») est nécessaire dans tous les cours suivis pour satisfaire aux exigences du baccalauréat ès arts spécialisé en études françaises.

Le Département d'études françaises, de langues et de littératures offre des programmes diversifiés qui exposent l'étudiant ou l'étudiante aux différents domaines des études françaises, c'est-à-dire 1) le théâtre, 2) la littérature et l'analyse textuelle, 3) la linguistique et l'analyse du discours. Les étudiantes et étudiants du baccalauréat ès arts spécialisé en études françaises devront obtenir 21 crédits de niveau 2000 ou plus dans l'une de ces concentrations.

Pour suivre un cours de français du Department of French, Spanish and Italian au campus Fort Garry de l'Université du Manitoba, on doit faire approuver le choix du cours auprès du Département d'études françaises, de langues et de littératures avant de s'y inscrire. Autrement, on court le risque d'apprendre que le cours ne satisfait pas aux exigences et qu'il n'est pas crédité au programme d'études.

Le cours CAFÉ (les 3 niveaux) sera considéré comme l'équivalent de FRAN 1111 Grammaire et laboratoire.

Dans le cadre de ce programme, le Département d'études françaises, de langues et littératures recommande de mettre l'accent, sur des matières favorisant la culture générale (sciences humaines, sciences sociales) et l'acquisition de la langue (apprentissage d'une troisième langue) dans ses choix d'autres cours.

Profil linguistique et FRAN 1001 Grammaire et laboratoire :

Après avoir complété son profil linguistique en ligne, si l'étudiante ou l'étudiant n'est pas dirigé vers le FRAN 1001, le Service de perfectionnement linguistique, de concert avec le Département d'études françaises, de langues et de littératures, le dirigera vers les cours qui, parmi les autres cours de français de niveau 1000, conviennent le mieux à son parcours.

FRAN 1001 Grammaire de l'écrit peut être crédité aux fins d'un diplôme en arts ou en sciences, mais il n'est pas reconnu aux fins des 30 crédits exigés dans le cadre du baccalauréat spécialisé en études françaises de quatre (4) ans, ainsi que dans le cadre d'une majeure ou d'une mineure en français.